



Un règlement qui met trop peu de pression sur les entreprises

La Commission européenne s'est montrée peu ambitieuse en limitant la portée de sa proposition aux quatre minerais stratégiques communément appelés « minerais des conflits », à savoir l'étain, le tungstène, le tantalum – aussi appelé le coltan – et l'or. Elle oublie qu'il y a pourtant de nombreux autres minerais qui contribuent à des exactions dans le monde ; citons le cuivre, le jade et le rubis en Birmanie, mais aussi le charbon en Colombie ou encore le diamant au Zimbabwe et en Centrafrique¹.

En 2010, les États-Unis ont posé un acte fort en adoptant la loi Dodd-Frank qui, dans sa Section 1502, impose aux entreprises enregistrées dans une Bourse américaine d'exercer un devoir de diligence et d'expliquer dans un rapport public si leurs produits contiennent des minerais ayant participé au financement de groupes armés dans la région des Grands Lacs, en Afrique Centrale. Même si elle n'est entrée en application que depuis le 31 janvier 2013, elle a déjà conduit, sur le terrain, à la mise

sur pied de nombreuses initiatives de certification de sites et de traçabilité des minerais de la part d'acteurs privés majeurs mais aussi d'organisations internationales, comme la Conférence Internationale des Pays des Grands Lacs (CIRGL). Un véritable circuit économique propre se met peu à peu en place. Si ces expériences ont de nombreuses faiblesses et manquent encore d'efficacité, elles laissent entrevoir un futur meilleur pour les populations affectées par les conflits.

Une étude, menée en 2013 par l'ONG néerlandaise SOMO, démontre que seulement trente-quatre des cent quatre-vingt-six compagnies européennes majeures, opérant dans les secteurs les plus exposés à l'importation de minerais des conflits, y font référence sur leur site internet². Sans réelle pression législative, peu d'entreprises sont promptes à exercer une diligence raisonnable, active et efficace, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Si elle désire lutter efficacement contre les « minerais du sang », l'Union européenne doit se doter d'un règlement contraignant

similaire à la loi Dodd-Frank afin de s'assurer que tous les acteurs privés agiront de manière responsable.

Quelques initiatives volontaires du secteur privé en matière de diligence raisonnable

- Conflict Free Tin Initiative (gouvernement et industries néerlandaises),
- Solutions For Hope (plateforme d'entreprises),
- Public-Private Alliance for responsible mineral trade (gouvernement et industries états-uniennes),
- GeSI-EICC Conflict free Smelter Program (coalition d'industries)

Il appartient désormais aux États membres et aux parlementaires européens d'amender le texte afin de le rendre plus ambitieux avant son adoption finale par le Conseil de l'Union européenne. Le citoyen a également un rôle à jouer ! En tant que consommateur

final de produits manufacturés, il a le pouvoir d'interpeller les décideurs politiques afin que toutes les entreprises soient capables, dans un futur proche, de fournir des produits qui ne contribuent pas à alimenter des conflits dans les pays du Sud. ●

Quelle diligence raisonnable pour les entreprises enregistrées en Belgique ?

Chez nous, de nombreuses entreprises exercent des activités dans les secteurs stratégiques, particulièrement exposés à l'importation de minerais des conflits³, mais très peu se soucient pour autant de déterminer leur origine et n'ont donc pas de plan pour mettre en place un approvisionnement responsable. Une législation européenne qui obligerait l'ensemble des entreprises à faire preuve de diligence raisonnable sur tous les minerais toucherait des acteurs stratégiques belges mais aussi des groupes étrangers enregistrés à la Bourse de Bruxelles⁴.

Ainsi, nous pouvons recenser trente-six entreprises majeures potentiellement concernées par une législation européenne plus ambitieuse :

- Agfa-Gevaert (équipements médicaux)
- Barco (composants et équipements électriques)

- Bekaert (outillage industriel)
- Belgacom (télécommunications)
- Boeing (aéronautique)
- Bombardier (aérospatiale et défense)
- CFE (ingénierie et construction)
- Connect Group (composants et équipements électriques)
- DRD Gold (extraction d'or)
- Eckert-Ziegler BG (équipements médicaux)
- Econocom (services informatiques)
- Elia System Operator (gestionnaire de réseau haute tension)
- EMD Music (conception et distribution d'instruments de musique)
- EVS Broadcast Equipment (conception d'équipements numériques)
- Flexos (services informatiques)
- Floridienne (production de sels de métaux)
- General Electrics (électricité)
- Goldfields (extraction d'or)
- Hamon (composants électroniques)
- Harmony Gold (extraction d'or)
- IBA (équipements médicaux)
- Keyware Technologies (identification électronique)
- Mobistar (télécommunications)
- Medivision (imagerie médicale)
- Melexis (semi-conducteurs)
- Nyrstar (société minière et métallurgique)
- Option (technologie sans fil)
- Payton Planar (inducteurs)

- Rio Tinto (extraction de métaux, dont l'aluminium, le charbon et le cuivre)
- SABCA (aéronautique)
- Team International Marketing (distribution d'appareils électroménagers)
- Umicore (production et transformation de métaux)
- Unitronics (produits électroniques)
- Violhalco (métallurgie)
- Zenitel (réseaux et communications)
- Zetes Industries (identification de biens et personnes)

Notes

1/. Voir le document *Rompre les liens entre ressources naturelles et conflits. Les arguments en faveur d'un règlement européen.*

<http://www.justicepaix.be/?article732>

2/. *Conflict due diligence by european companies*, Somo Paper, October 2013.

3/. Une étude réalisée en décembre 2012 par Sustainalytics détermine comme suit les dix secteurs stratégiques : les équipements médicaux, l'aéronautique et la défense, l'équipement électronique, l'automobile, les services informatiques et les logiciels, les télécommunications, les semi-conducteurs, l'industrie diversifiée, la consommation électronique, l'équipement et le matériel technologique.

4/. La liste ne recense pas les entreprises non-cotées en Bourse.

Entrepreneurs de la bio : des métiers d'avenir pour les jeunes ?

Un dialogue public aura lieu entre jeunes entrepreneurs de la bio et jeunes volontaires de l'association Magma au Salon Valériane, le vendredi 5 septembre 2014, à 19 heures (salle 5). Créer sa propre entreprise quand on est jeune, c'est créer son propre emploi, être son propre patron et se lancer dans une aventure passionnante. Une voie plutôt tentante dans le contexte actuel du chômage des jeunes. Mais attention, c'est aussi prendre des risques, investir énormément de son temps, créer un réseau de consommateurs : autant de difficultés à pouvoir assumer quand on est jeune et entrepreneur. Alors, puisque le secteur du bio a vent en poupe, serait-ce un domaine particulièrement porteur quand un jeune veut créer son entreprise ?

Pour en parler, participez à un dialogue public avec des jeunes entrepreneurs qui partageront leurs expériences avec vous. Dans un premier temps, ils seront interviewés par des jeunes volontaires de l'association Magma et dans un deuxième temps, l'assistance pourra poser ses questions.

Intervenants : un ou des jeunes entrepreneurs de la bio, des volontaires de l'association Magma. Une organisation de Magma (www.mag-ma.org), la Commission Justice et Paix et Nature & Progrès. Avec les volontaires de l'association Magma, le dialogue bouillonne !

Magma (Magazine Mixité Altérité) est une association pour les jeunes, animée par des

jeunes adultes volontaires qui crée un dialogue entre jeunes issus de différents groupes linguistiques, culturels, confessionnels, philosophiques et sociaux de la société belge.

Selon Magma, seul le dialogue peut amener individus et groupes à mieux se connaître, à créer du lien social et à se renforcer mutuellement. Son double objectif est, d'une part, de valoriser l'altérité et, d'autre part, le métissage des groupes culturels et sociaux. Les volontaires de Magma réalisent chaque fois une trace du dialogue : un portrait écrit, photo ou vidéo publié sur le magazine, en ligne : www.mag-ma.org.